

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire  
**Commune d'Aurec sur Loire**  
*EXTRAIT DU REGISTRE*  
**DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION ET  
INSCRITE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DECISION DU MAIRE N° : 2025\_DM\_042**

**OBJET :** Signature d'une convention d'exécution de prestation à passer avec l'UGAP valant commande pour les prestations WAN (Wide Area Network, ou réseau étendu) - Abonnements internet - avec recours à son prestataire LINKT (titulaire de rang 1)

Nous, Maire d'AUREC SUR LOIRE,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire, et notamment son alinéa n°4,

Considérant la nécessité pour la commune de passer de nouveaux contrats pour ses abonnements internet sur l'ensemble de ses bâtiments communaux,

**DECIDONS :**

**Article 1 :**

Il est passé avec l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics), une convention d'exécution de prestation valant commande pour les prestations WAN (Wide Area Network, ou réseau étendu) - Abonnements internet - avec recours à son prestataire LINKT (titulaire de rang 1), à compter de la date de réception par l'UGAP de la convention signée, et ce conformément au document annexé à la présente décision, pour une durée de prestation d'abonnement de 36 mois.

**Article 2 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3 :**

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Fait à AUREC SUR LOIRE, le 22/10/2025

Le Maire,

Claude VIAL

